

Discours de Jacques Santer lors de la signature du traité d'Amsterdam (2 octobre 1997)

Légende: Le 2 octobre 1997, lors de la cérémonie de signature par les ministres des Affaires étrangères des Quinze du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes, Jacques Santer, président de la Commission européenne, prononce un discours dans lequel il pointe les avancées et les faiblesses du texte en ce qui concerne notamment les droits des citoyens, l'espace de liberté, de sécurité et de justice, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et les questions institutionnelles.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [20.01.2005]. SPEECH/97/200. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/97/200&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_santer_lors_de_la_signature_du_traite_d_amsterdam_2_octobre_1997-fr-7e5f1f79-2782-430c-b95c-fa5ec197dbfb.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Discours de M. Jacques Santer, président de la Commission européenne (Amsterdam, le 2 octobre 1997)

Signature du Traité d'Amsterdam

Le résultat des longues et difficiles négociations qui viennent de s'achever a déjà fait l'objet de beaucoup de commentaires et d'analyses. Certains l'ont critiqué avec passion et même avec véhémence. Pour ma part, vous le savez, dès la fin de la négociation, au cours de la nuit du 17 au 18 juin, j'ai déclaré que ce Traité fait faire à l'Union des progrès.

Soyons honnêtes: il faut reconnaître que par rapport au Traité de Maastricht des progrès importants ont été réalisés, notamment en ce qui concerne les citoyens. Nous avons tenu compte des voix qui se sont élevées à l'occasion des procédures de ratification dans les Etats membres. Nous avons essayé de venir à la rencontre des préoccupations des citoyens.

Sur ce point, le bilan du nouveau Traité est particulièrement positif. Je ne reviendrai pas sur les différents aspects, vous les connaissez. Je souhaite seulement évoquer d'un mot les nouvelles dispositions en matière d'emploi et dans le domaine social. Les nouvelles bases juridiques créées doivent maintenant être pleinement exploitées. Nous avons d'ailleurs déjà commencé à le faire et nous devons poursuivre sur cette voie après le Conseil européen de Luxembourg pour répondre à l'urgence de la lutte contre le chômage.

La même observation s'applique au domaine si crucial des affaires de justice et de sécurité intérieure. Le dispositif d'Amsterdam constitue un pas majeur en avant vers un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice. Il est urgent de concrétiser à présent l'intégration de Schengen dans le cadre communautaire.

D'autres aspects positifs du Traité nécessitent également une certaine volonté politique dans la mise en oeuvre. Je pense à la politique étrangère et de sécurité commune ainsi qu'à la politique commerciale. La nécessité de renforcer la présence politique de l'Union sur la scène internationale a été mise en évidence par le Traité d'Amsterdam. Traduisons maintenant cette prise de conscience dans les faits.

Concernant les questions institutionnelles, des progrès ont été accomplis. Je pense à la démocratisation et la simplification de la prise de décision. Le Parlement Européen est – si vous permettez de m'exprimer ainsi – sorti vainqueur de cette Conférence. C'était indispensable et je me réjouis particulièrement du résultat obtenu. Je citerai aussi le rôle et le statut du Président de la Commission.

Je suis moins satisfait en ce qui concerne l'extension du vote à la majorité qualifiée où les réformes n'ont pas été aussi loin qu'on aurait pu l'espérer.

Beaucoup d'encre a coulé sur les questions du nombre de Commissaires et la pondération des voix au Conseil. On peut regretter qu'il n'y ait pas eu d'accord définitif à ce sujet, mais le protocole adopté démontre la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de résoudre les questions institutionnelles avant l'élargissement. Nous avons d'ailleurs aussi fait un pas dans ce sens par l'introduction de la coopération renforcée. La réduction du nombre de Commissaires se fera le moment venu dans le cadre d'un compromis global englobant la répartition des voix. Pour que l'élargissement à une Union de plus de 20 membres puisse réussir dans un cadre institutionnel adéquat, la Commission suggère dans son Agenda 2000 qu'une nouvelle Conférence intergouvernementale soit convoquée dès que possible après 2000 pour décider des réformes institutionnelles profondes.

Vous voyez donc que le Traité marie ambition et réalisme. Réalisme parce que l'intégration européenne a atteint un stade d'avancement tel que tout pas supplémentaire devient difficile. Ambition en ce sens que de nouveaux pas ont été faits vers une Europe plus communautaire.

Le texte existe. Il appartient maintenant aux citoyens de trancher. Je suis confiant quant au résultat final.

Au moment où le nouveau Traité est signé, je tiens à féliciter la Présidence néerlandaise, mais également

celles qui l'ont précédée. Leur action a permis de faire franchir à l'Europe un pas supplémentaire sur la voie de l'Union.

Nous avançons maintenant vers les prochaines échéances: la monnaie unique qui verra le jour au 1er janvier 1999, l'élargissement vers les Pays d'Europe centrale et orientale et Chypre, la réforme des politiques et le nouveau cadre financier.

Les contours de l'Europe du XXIème siècle se dessinent à présent clairement. J'appelle de mes voeux une Europe forte, confiante et solidaire.